

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Commune d'Aunay-sous-Auneau**SÉANCE DU MERCREDI 18 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le dix-huit mai à 19h25, le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Robert DARIEN, Maire de la commune, dans la salle du Foyer Communal Jean Moulin afin de respecter les consignes des distanciations physiques dans le cadre de la crise sanitaire. La Préfecture a été informée par courrier de cette disposition.

**Présidence :** M. Robert DARIEN, Maire

**Secrétaire de séance :** M. Alex BORNES

**Participants :** M. Robert DARIEN, M. Alex BORNES, Mme Cathy LUTRAT, M. René BONNET, M. Jean-Luc MARIETTE, Mme Evelyne GENECQUE, M. Thierry DROUILLEAUX, Mme Fanny LE GALLO, M. Julien PICHOT, M. Daniel MOREAU, Mme Gwenaëli BEYE

**Absents excusés :** Mme Frédérique SEVESTRE (Pouvoir à Mme Cathy LUTRAT)  
M. Vincent ZOUZOUKOWSKY (Pouvoir à M. Robert DARIEN)

**Absentes :** Mme Olivia DEVOS, Mme Julie DE FRANQUEVILLE

## Date de la convocation

13/05/2022

## Date d'affichage

13/05/2022

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11	13

**Objet de la Délibération :****CONVENTION D'OCCUPATION DU FUTUR TERRAIN STABILISÉ****Délibération n° 2022\_39**

Il est rappelé qu'une demande de subvention va être déposée pour la réalisation d'un terrain de sports stabilisé dans le cadre de l'appel à projet « 5000 équipements de proximité » lancé par l'Agence Nationale du Sport.

Le service en charge du traitement des dossiers, qui a été consulté dans le cadre d'une instruction préalable, sollicite la signature d'une convention entre la commune et le club utilisateur afin de prévoir une ouverture au public de cette installation.

Le Conseil Municipal a reçu le projet de convention qui pourrait être actée entre la commune et le Club Sporting d'Aunay.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention après finalisation de celle-ci avec le Club Sporting d'Aunay, étant précisé que celle-ci pourra si nécessaire être modifiée en fonction des horaires d'activité du club.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :*

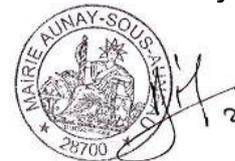
- Approuve le projet de convention d'utilisation du futur terrain de sport stabilisé.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ce document.

**Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de :**

- L'envoi en Préfecture le : 25/05/2022
- La réception en Préfecture le :
- L'affichage en Mairie le : 25/05/2022
- La notification le :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code la justice administrative*

**Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire d'Aunay-sous-Auneau**



**Robert DARIEN**